

DÉPARTEMENT  
DU NORD

ARRONDISSEMENT  
DE DUNKERQUE

COMMUNE DE MERVILLE

DATE DE CONVOCATION  
22 SEPTEMBRE 2020

Nombre de Membres

En Exercice	13
Présents	10
Votants	13

OBJET :  
5. PERSONNEL DU CCAS ET DU  
CENTRE SOCIAL.  
MODIFICATION DU TABLEAU  
DES EFFECTIFS.

EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

Envoyé en préfecture le 13/11/2020  
Reçu en préfecture le 13/11/2020  
Affiché le  
ID : 059-265904093-20200929-131\_2020D05\_AB-DE

L'an deux mil vingt, le mardi vingt-neuf septembre à quatorze heures,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK, Maire, Président du C.C.A.S.

Étaient présents : M. Joël DUYCK, Maire, Président du C.C.A.S., Mmes Martine BEURAERT-CEUGNART, Marie Françoise BILLIAU, Christiane CAPPELLE, M. Marc BEZILLE, Mme Nicole CAMBRON, M. Sébastien ROUSSELLE, Mme Marie Josée RUHLAND, M. Jean-Pierre ENGELAERE, M. Roger CODEVILLE

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Mme Margaret BOUVET donnant procuration à Mme Martine BEURAERT, Mme Martine LORPHELIN donnant procuration à Mme Nicole CAMBRON et Joël BACLET donnant procuration à M. Sébastien ROUSSELLE.

Secrétaire de séance : Mme Marion TUEUX

Il appartient au conseil d'administration de fixer un tableau des effectifs du C.C.A.S en fonction des besoins du service et de l'évolution des carrières des agents.

Ainsi, le Conseil d'Administration, à l'unanimité, autorise les ouvertures à opérer au 1<sup>er</sup> octobre 2020, à savoir :

- 1 poste d'agent social à temps complet
- 2 postes d'adjoint d'animation à temps complet

Les anciens postes seront fermés lors d'un prochain C.T.P.

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, fixe le tableau des effectifs, tel que :

01/10/2020	Base hebdo	Effectif
<b>Personnel permanent à temps complet</b>		
<b>Filière administrative</b>		
Attaché	TC	1
Adjoint Administratif principal de 1ère classe	TC	1
Adjoint Administratif principal de 2ème classe	TC	4
Adjoint administratif	TC	2
<b>Filière Animation</b>		
Animateur	TC	2

Envoyé en préfecture le 13/11/2020

Reçu en préfecture le 13/11/2020

Affiché le

ID : 059-265904003-20200829-13112020/05\_AB-DE

**OBJET : 5. PERSONNEL DU CCAS ET DU CENTRE SO  
EFFECTIFS**

<b>Adjoint d'animation</b>	<b>TC</b>	<b>5</b>
<b>Filière médicosociale</b>		
Assistant socio-éducatif	TC	1
Agent social principal de 2ème classe	TC	1
<b>Agent social</b>	<b>TC</b>	<b>5</b>
<b>Filière technique</b>		
Adjoint technique principal de 2ème classe	TC	2
<b>Personnel permanent à temps non complet</b>		
<b>Filière administrative</b>		
Adjoint administratif principal de 2ème classe	30h	1
Adjoint administratif principal de 2ème classe	28h	1
Adjoint administratif	28h	2
<b>Filière médicosociale</b>		
Agent social principal de 2ème classe	17,5h	5
Agent social	30 h	1
Agent social	28h	1
Agent social	17,5 h	6
<b>Filière technique</b>		
Adjoint technique	8 h	1
<b>Filière Animation</b>		
Adjoint d'animation principal de 2ème classe	30h	1
Adjoint d'animation	33h	1
Adjoint d'animation	31h	1
Adjoint d'animation	28h	3
Adjoint d'animation	2h	1

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits,  
Ont signé les Membres présents,  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Président du C.C.A.S.,  
Joël DUYCK



Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de l'établissement
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.